

LIVRET D'ACCUEIL

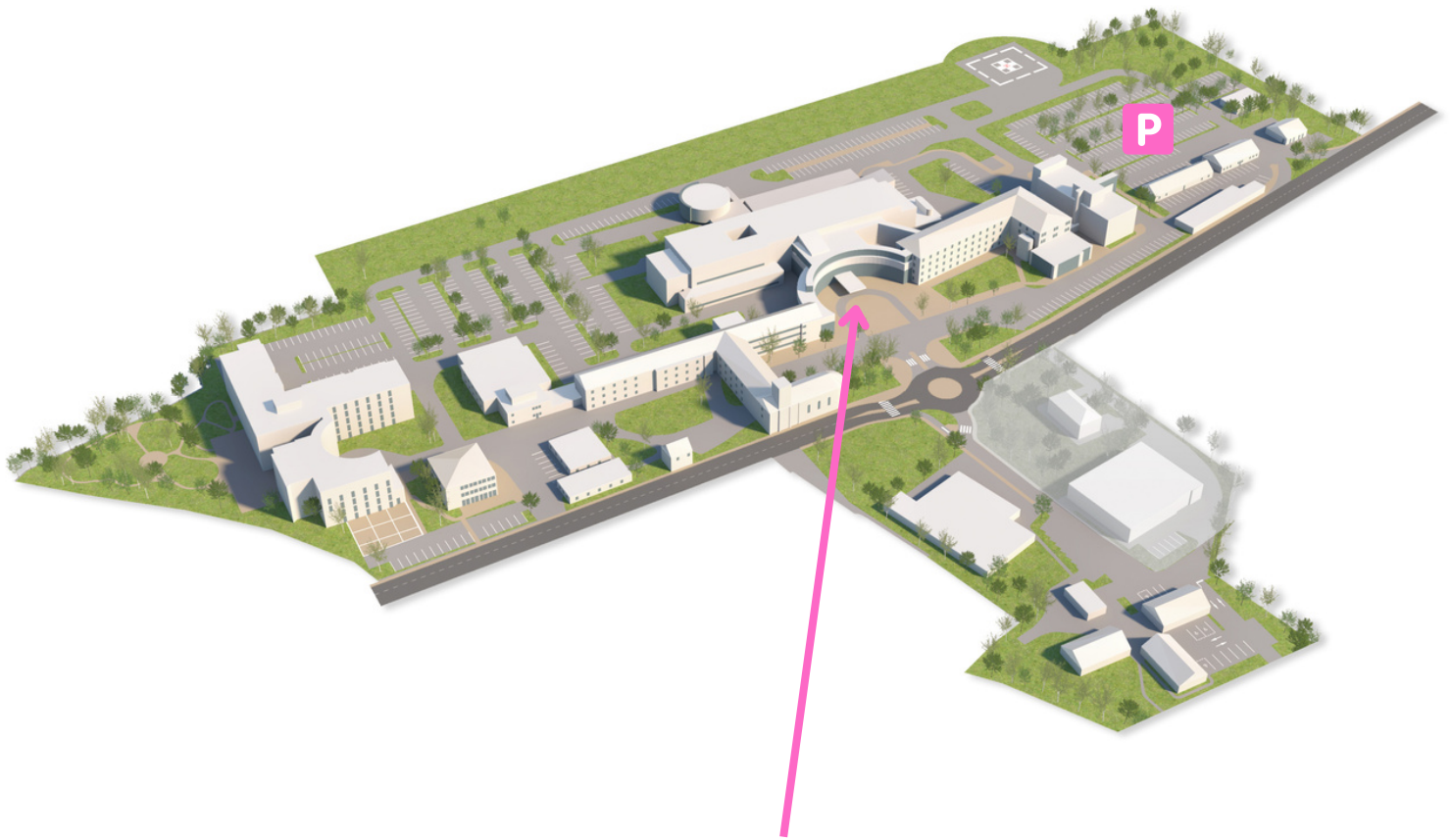
de la maternité



Venir à la maternité



Le service de maternité se situe au **niveau 1** du centre hospitalier Avranches-Granville, sur le site d'Avranches.



JOUR ET NUIT, l'accès se fait par le **hall d'entrée principal**.

Du lundi au vendredi entre 8h30 et 17h, vous êtes priées de **passer d'abord par le bureau des entrées** qui vous délivrera un bon de circulation (même pour une consultation d'urgence).

Retrouvez toutes les informations sur :
<https://www.hopitaux-montsaintmichel.fr>

Onglet patient > **Futur(e) maman**

Onglet offre de soins > Femme-enfant

Vous repérer à l'hôpital



ARRIVÉE
à l'hôpital

Dirigez-vous vers
l'entrée principale



BUREAU
des entrées

En rentrant à droite,
enregistrez-vous



ÉTAGE
service

Empruntez l'ascenseur
vers le premier étage



ARRIVÉE
service

Tournez à gauche
en sortant de l'ascenseur



ACCUEIL
des urgences

Signalez-vous
en décrochant
le téléphone rouge



ACCUEIL
consultations

Dirigez vous en face
pour les consultations.
Prenez le couloir de droite
pour la maternité ou l'hospitalisation.

Notre unité de consultations

Selon votre lieu de résidence, votre suivi peut se faire :

- sur le site de l'hôpital d'**Avranches**
- au centre périnatal de proximité de l'hôpital de **Granville**
- ou encore aux consultations de **Saint-Hilaire-du-Harcouët**.

Notre équipe de sages-femmes et de médecins se déplacent sur les différents sites.



- Si votre grossesse est physiologique, les consultations se feront avec une sage-femme.
- Si votre grossesse présente des complications ou si vous avez des antécédents particuliers, les consultations seront assurées par les gynécologues obstétriciens.
- Une consultation obligatoire avec un médecin anesthésiste de l'hôpital sera prévue vers 36 semaines de grossesse.
- Si vous êtes suivie par un professionnel en ville, vous bénéficierez d'un rendez-vous dès le 8ème mois au CHAG.
- Les échographies peuvent être faites à la maternité ou en ville.
- 1 semaine avant le terme, si vous n'avez pas accouché, appelez au secrétariat pour organiser le rendez-vous de terme.

Notre unité de consultations

Les rendez-vous sont envoyés par SMS et par mail via **Doctolib**.

La **présence des enfants** est interdite pour les échographies et n'est pas conseillée pour les consultations.

Pour chaque rendez-vous de consultation, merci de venir avec tous vos résultats d'examens (prise de sang et échographie) afin de compléter votre dossier médical.

Avant chaque consultation, il vous faudra passer au bureau des entrées (niveau 0) avec votre carte d'identité ou passeport à jour et livret de famille, votre carte vitale et votre carte de mutuelle.

Il est conseillé d'arriver 15 minutes avant la consultation.

- Des **cours de préparation à la naissance** sont assurés par nos sages-femmes ainsi que des visites de la maternité.



Pour prendre rendez-vous :

Secrétariats :

- Avranches | 02 33 89 40 55
- CPP de Granville | 02 33 91 51 43
- Saint-Hilaire-du-Harcouët | 02 33 79 44 92

- Des **consultations d'acupuncture** sont proposées par une sage-femme tous les mardis matins.
- Des **consultations d'allaitement** sont également possibles avec notre sage-femme consultante : cela peut être en pré-natal pour préparer son allaitement et/ou en post-natal.
- Des **consultations avec une diététicienne** sont initiées en cas de diabète gestationnel.
- La rééducation du périnée, les pesées de bébés sont possibles également.
- Un **accompagnement à l'arrêt du tabac** ou de toute autre dépendance est possible par l'équipe d'addictologie : Parlez-en avec le professionnel qui vous suit.

Important :

tout retard peut entraîner
l'annulation du RDV.

Pour modifier ou annuler un RDV,
appelez le secrétariat.



Le projet de naissance

Un **projet de naissance** est un document écrit dans lequel les futurs parents peuvent préciser leurs souhaits concernant **l'accouchement** et le **post-partum**.



La rédaction de ce texte a un double bénéfice :

- Cela vous permet d'anticiper l'accouchement, de vous poser des questions précises, et vous laisse le temps de faire des recherches de votre côté si vous le désirez
- Le projet de naissance offre une possibilité à l'équipe de mieux vous connaître et d'appréhender vos souhaits afin de les respecter au maximum

Par qui est-t-il rédigé ?

Le projet de naissance peut être rédigé par la femme enceinte seule, mais il paraît intéressant de le rédiger avec le deuxième parent.

En général, il est rédigé en fin de grossesse, le mois qui précède l'accouchement, mais il est tout à fait possible de le rédiger, ou juste d'y réfléchir, dès le début de la grossesse.

À qui est destiné le projet de naissance ? À qui est-il transmis ?

Bien que le projet de naissance ait un grand intérêt pour le couple lui-même, **il est important de le transmettre aux soignants de la maternité** dans laquelle on va accoucher et, surtout, **d'en discuter en amont avec la sage-femme ou l'obstétricien qui assure le suivi de grossesse.**

S'agit-il d'un document formel, administratif ou d'un écrit personnel ? Peut-il avoir une valeur légale ?

Il s'agit d'un écrit personnel qui peut être mis dans votre dossier obstétrical afin d'être disponible facilement et rapidement pour l'équipe qui va vous prendre en charge lors de votre accouchement.

Il n'a pas de valeur légale particulière.



MON PROJET DE NAISSANCE

PARTIE À DÉTACHER
et à remettre à l'équipe,
si vous le souhaitez

Ce plan de naissance décrit mes préférences avant, pendant et après l'accouchement. Merci de les respecter le plus possible. Cependant, je comprends que ce ne sont que des lignes directrices et peuvent devoir être annulées à mesure que les conditions médicales changent.

Informations personnelles :

Nom :

Prénom :

Date prévue d'accouchement :

Nom et coordonnées du partenaire :

Préparation à la naissance effectuée par :

Visite de la maternité faite : ☐ Oui ☐ Non

Le travail :

Pendant le travail, je préfère être : ☐ debout/assise ☐ allongée ☐ en promenade

Autre :

Au niveau de la gestion de la douleur, j'aimerais : ☐ ne rien prendre ☐ avoir la péridurale

Autre :

Mesures de confort demandées et autres préférences (exemple : pièce calme, lumières tamisées, musique relaxante, éviter la présence d'étudiants, ...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

☐ Oui ☐ Non

[illegible]

J'aimerais.....

L'hospitalisation pendant la grossesse

Votre hospitalisation est toujours prise en charge à **partir des urgences obstétricales** par l'équipe médicale.

Les premiers examens (monitoring, bilan sanguin, échographie,...) y sont réalisés. Vous êtes ensuite accompagnée dans le service d'hospitalisation.

Une sage-femme et un(e) aide-soignant(e) sont présent(e)s pour assurer votre prise en charge.



L'équipe pluridisciplinaire se réunit 2 fois par semaine afin d'étudier chaque dossier et prendre les décisions nécessaires.

Lors de votre sortie, des ordonnances ainsi qu'un compte-rendu d'hospitalisation vous sont remis.

- Si vous étiez suivie avant l'hospitalisation par une sage-femme, merci de communiquer son nom à l'équipe qui vous prend en charge.
- En cas de difficulté pour trouver une sage-femme, l'équipe peut vous aider dans les démarches pour organiser le passage d'une sage-femme à domicile.

Les urgences obstétricales & la salle de naissance

Le service des urgences est **situé au premier étage**.

Veillez sonner à l'interphone à l'entrée (téléphone rouge).

Vous serez accueillie par une sage-femme et/ou aide soignante qui procédera au recueil des données administratives et médicales afin d'évaluer le degré d'urgence de votre prise en charge.

Quels sont les principaux symptômes qui peuvent vous amener à consulter en urgence ?

- Contractions utérines régulières qui progressent en intensité particulièrement si vous n'êtes pas à terme.
- Saignements d'origine génitale même peu abondants.
- Rupture ou fissuration de la poche des eaux avec ou sans contractions.
- Diminution importante des mouvements de votre bébé.
- Forte fièvre.
- Chute, accident ou coup sur le ventre.
- Un symptôme persistant qui vous inquiète (maux de tête, bourdonnements d'oreilles, œdème important, douleur importante, démangeaisons).

Pour toute consultation, venez avec votre dossier médical.

L'accès aux urgences obstétricales et à la salle de naissance

Une seule et même personne « désignée » par la maman est autorisée à entrer en salle de naissance.

En salle de naissance, vous êtes accueillie et accompagnée par des sages-femmes et des auxiliaires de puériculture. En l'absence de toute complication, l'accouchement est réalisé par un (e) sage-femme.

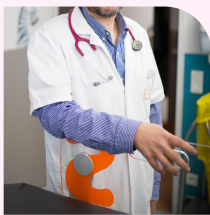
En cas de nécessité, la (le) sage-femme peut faire appel à un médecin de garde :

- un obstétricien
 - un anesthésiste
 - un pédiatre
- } sont présents 24h/24 à la maternité.

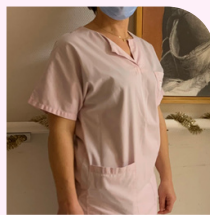
Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire mixte, le choix du praticien n'est pas possible.



Une équipe à votre service :



En blanc :
les médecins, secrétaires, psychologues,
diététiciennes, kinésithérapeutes,
tabacologues, étudiants



En rose :
les sages-femmes



En vert foncé ou bleu foncé :
les médecins ou les équipes
du bloc opératoire



En bleu clair :
les aides-soignant(e)s
et les auxiliaires de puériculture



En vert pâle :
les agents de service hospitalier

Nous avons à cœur d'associer **accompagnement naturel & sécurité**.

Vous trouverez en salle de naissance :

- Des coussins de positionnement
- Des ballons
- Une baignoire
- Une chaise avec suspension en salle nature

Certaines sages femmes pourront vous proposer de **l'hypnose conversationnelle**, mais aussi de **l'acupuncture**, afin de vous accompagner dans la prise en charge de la douleur.

Vous pouvez si vous le souhaitez et en l'absence de contre-indication **demandeur une analgésie péridurale 24h/24**.

Une décision de **césarienne** peut être prise à tout moment et celle-ci sera réalisée dans notre salle opératoire au sein du bloc d'accouchement. La présence de votre accompagnant à la césarienne est possible mais reste soumise à la validation des médecins.



L'accueil de votre enfant en salle de naissance

En salle de naissance, les premiers soins à votre enfant sont réalisés à vos côtés en salle d'accouchement.

Votre enfant sera installé en peau à peau dès sa venue au monde en l'absence de contre-indication médicale, sur vous ou sur votre conjoint.

Après l'accouchement, vous serez surveillée en salle de naissance pendant deux à trois heures. Puis vous serez accompagnée avec votre bébé dans votre chambre en maternité.

Deux **bracelets d'identification** seront alors mis à votre enfant et conservés jusqu'à sa sortie. Afin de limiter au maximum toute perte de chaleur, nous ne baignons pas les bébés après la naissance.

Si vous avez fait le choix d'allaiter, la première mise au sein se fera en salle de naissance, après accord de la sage-femme.



Les suites de naissance

L'équipe pluridisciplinaire

Elle se compose de :

- Gynécologues-obstétriciens
- Sages-femmes
- Auxiliaires de puériculture / Aide-soignante
- Pédiatres
- Agents de service hospitaliers
- Internes



Si besoin, des assistantes sociales, des kinésithérapeutes et des diététiciennes peuvent intervenir.

La psychologue passe dans le service chaque lundi, jeudi et vendredi, et se propose de voir chaque femme qui le désire.

Les visites en secteur d'hospitalisation

- Le père ou coparent est autorisé sans limite de durée et dès qu'il le souhaite.
- **Les visites ont lieu de 14h à 18h.** En dehors de ces horaires, les portes d'accès au service restent fermées.
- Merci de signaler à vos visiteurs le numéro de votre chambre dès que vous en aurez connaissance.
- **Les visites sont limitées à deux personnes** pour votre confort et votre repos.
- Les enfants de – de 15 ans sont interdits en maternité pour des raisons de contagion, excepté les frères et sœurs non malades.
- Il vous appartient de faire respecter ces horaires auprès de vos visiteurs afin de vous garantir repos et sécurité.

Des mesures de restrictions de visite peuvent être prises à tout moment, en fonction de la situation sanitaire ou si l'équipe le juge nécessaire.



Le nécessaire conseillé

Indispensable pour bébé :

- 3 brassières en laine
- 6 bodies
- 6 paires de chaussettes
- 6 pyjamas
- 6 bavoirs
- 1 bonnet
- 2 turbulettes ou gigoteuses (pas de couverture)
- 1 serviette de toilette
- 1 thermomètre de bain
- 1 thermomètre électronique (non frontal)
- 1 brosse à cheveux

Un paquet de couches vous sera fourni durant le séjour mais pensez à en prévoir à l'avance

Indispensable pour maman :

- Trousse de toilette (brosse à dents, dentifrice, savon...)
- Serviettes de toilette
- Tenues de ville confortables adaptées à l'allaitement
- Chemises de nuit ou pyjamas
- Culottes jetables ou confortables en coton
- Soutien-gorges adaptés
- Chaussons
- Coussin d'allaitement
- Oreiller
- Brumisateur
- Stylo
- Serviettes hygiéniques
- Crème pour les mamelons si allaitement maternel
- Huile de massage

Pour le conjoint :

- Monnaie
- Encas
- Boissons
- Magazines
- Stylo



Le déroulement du séjour



Sauf indication médicale, la durée du séjour est de **3/4 jours pour un accouchement par voie naturelle**, et de **5 jours pour une naissance par césarienne**.

Concernant la maman :

Un examen médical et des soins sont réalisés chaque jour par une sage-femme. Vous êtes accompagnée pour la mise en place de l'allaitement maternel ou artificiel.

Concernant votre enfant :

- Les soins sont réalisés par les parents, accompagnés des auxiliaires de puériculture
- Plusieurs dépistages sont organisés durant le séjour : test sanguin (Guthrie) au 3ème jour de vie et un test auditif.
- Au cours du séjour, votre enfant sera examiné par le pédiatre.
- Si l'état de votre enfant le nécessite, ce dernier peut être hospitalisé dans le service de néonatalogie, qui se trouve également au 1er étage.

Concernant le papa ou co-parent :

- Il est le bienvenu dès le matin.
- Il peut rester une nuit durant le séjour pour aider sa compagne et participer aux soins du nouveau-né. S'il le désire, un petit déjeuner peut lui être servi (soumis à la facturation en vigueur).
- Il s'y engage en signant une charte.
- Il doit faire la demande du lit pliant, le matin même, à l'équipe soignante.

Démarche écologique

Nous recyclons les nouettes de lait artificiel.

Sécurité

Éviter de garder des objets de valeur. Ils restent sous votre responsabilité.

Le CHAG décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte (appareil photo, portable, bijoux...).

Le retour à domicile

Les sorties du service ont lieu principalement le matin.

La date vous sera donnée la veille mais la sortie est confirmée une fois l'examen de votre bébé fait par le pédiatre.

Vous serez contactée ensuite par mail pour une **enquête de satisfaction** (e-Satis).
Le passage aux admissions est obligatoire et permet de régler votre sortie administrative

Les rendez-vous à programmer sans tarder

Pour maman, la **visite post-natale** : 6 à 8 semaines après l'accouchement, par un médecin ou une sage-femme (au CHAG ou en ville)

Une **pesée de votre bébé** est conseillée 1 fois par semaine pendant le 1er mois.

Si vous allaitez, vous pouvez demander un rendez vous avec notre **sage-femme conseillère en lactation**.

Les permanences des puéricultrices de PMI sont également accessibles à tous les parents.

Un livret de sortie vous sera remis.



Informations pratiques

Le service

TV, téléphone : il faudra vous adresser à la cafétéria située au niveau 0.

Le service repas :

- Petit déjeuner de 7h30 à 8h
- Déjeuner de 12h30 à 13h
- Dîner de 18h30 à 19h00

Merci de libérer votre adaptable lors des services repas et de respecter les horaires de repas pour le bon fonctionnement du service.

Le ménage de votre chambre sera fait chaque jour par nos agents.



La déclaration de naissance

Elle est à faire par les parents.

Une **reconnaissance anticipée** est fortement conseillée, vous pouvez la faire à tout moment de la grossesse à la mairie de votre domicile.

Le jour J venez avec tous vos documents nécessaires à la déclaration : reconnaissance anticipée et livret de famille.

Elle est obligatoire dans les cinq jours qui suivent l'accouchement.

2 étapes sont nécessaires :

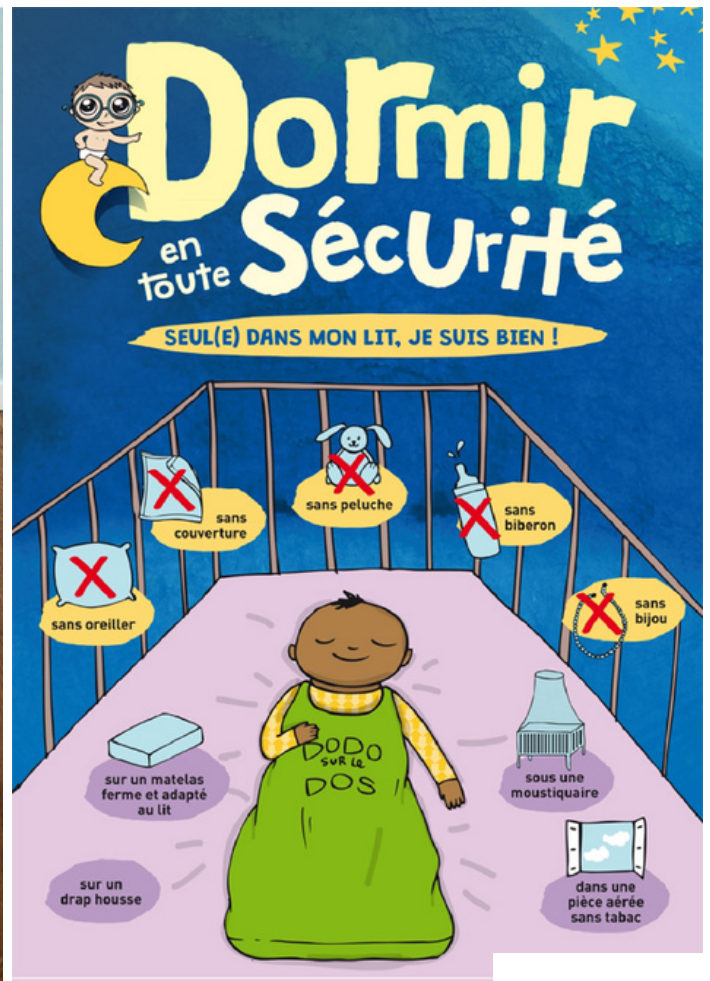
En pratique :

1. Il vous faut remplir les papiers présents dans la pochette qui vous sera remise : Choix du nom, choix du prénom, livret de famille, reconnaissance anticipée + joindre les documents demandés (carte identité ou livret de famille, etc.)
2. Une fois remplis, ces documents sont à amener par vos soins au service état civil pour la rédaction de l'extrait d'acte de naissance



Adresse du service état civil :
Rampe d'Olbiche
50300 Avranches

Conseils & prévention



Les 1000 premiers jours, un site et une application dédiée pour les parents

1000 premiers jours

Le compagnon privilégié des 1000 premiers jours

Un service proposé par le ministère de la Santé et des solidarités en collaboration avec les professionnels de santé et les parents

Disponible sur **App Store**

DISPONIBLE SUR **Google play**

QR code for App Store:

QR code for Google Play:

Smartphone screen showing the app interface with a timeline of pregnancy and early childhood stages:

- Projet d'enfant
- Conception
- Début de grossesse
- Milieu fin de grossesse
- Accouchement
- De 0 à 3 mois
- De 4 mois à 1 an
- De 1 an à 2 ans

Bottom navigation bar: Accueil, Calendrier, Post-partum, Autour de moi



Centre Hospitalier d'Avranches - Granville

 59 rue de la liberté - 50300 AVRANCHES

 02 33 89 40 00

Site internet



www.hopitaux-montsaintmichel.fr

Facebook



facebook.com/gh.montsaintmichel

